CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 28 mars 2024

Projet de sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine

Recueil de recommandations

Suite à la présentation du 28 mars 2024 par monsieur Sébastien Girard et madame Anaïs Lutzius (CD 95) lors de sa séance du 28 mars 2024, le CSRPN émet l'avis suivant.

Le projet de sanctuarisation de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine portée par le Conseil départemental du Val-d'Oise amène à interroger notre rapport à la nature. Les objectifs principaux affichés par le département pour cet espace de nature sont une amélioration écologique et une mise en protection du site.

L'ambition et les moyens engagés par le département pour ce projet sont à souligner d'autant que le site choisi n'a pas les attributs habituels d'un espace naturel à forts enjeux de protection. Cette singularité, qui pourrait passer pour une faiblesse, en fait sa force face aux enjeux environnementaux et climatiques, là où la fonctionnalité écologique des écosystèmes et leur répartition sur le territoire deviennent des points clefs de réussite pour favoriser la biodiversité.

Les points forts de l'île d'Herblay résident notamment :

- dans son caractère insulaire garantissant la tranquillité de la faune sauvage et le bon fonctionnement hydraulique,
- dans ses zones boisées jouant le rôle d' écran de verdure dans le paysage,
- dans son histoire au travers de l'attachement de ses habitants,
- dans son rapport à la nature par l'interdiction pour le public d'y pénétrer.

Aussi, plusieurs scénarios sont possibles pour parvenir à améliorer la biodiversité de l'île mais les moyens et la méthodologie diffèrent. La question qui est finalement posée au CSRPN par le département, à ce stade du projet, pourrait être formulée ainsi : est-il préférable de laisser le site en libre-évolution tel qu'il est aujourd'hui ou d'entreprendre dès à présent des travaux de génie écologique pour ensuite laisser en libre-évolution tout ou partie de l'île ?

Le premier scénario d'une libre-évolution constituerait une occasion et une expérimentation rare d'étudier la résilience d'un tel écosystème, finalement assez ordinaire mais représentatif d'un contexte périurbain francilien anciennement exploité par l'homme, dans le cadre des changements globaux dont climatiques. Il faut également noter que les espaces naturels laissés en libre évolution sont très déficitaires en Île-de-France. Le caractère insulaire du site concerné est une occasion unique de restituer un paysage naturel laissé en libre-évolution sans que le public n'en ressente une gêne particulière.

Le second scénario, plus interventionniste, suggérerait une amélioration plus rapide de la biodiversité existante de l'île par la diversification des milieux (prairie mésophile ou mésohygrophile, prairie hygrophile, hélophytes) et apporterait auprès des habitants et des partenaires une visibilité évidente d'actions environnementales réalisées par le département sur son territoire.

Ce second scénario soulève toutefois plusieurs interrogations sur le rapport coût/bénéfice des travaux envisagés à court et moyen terme pour améliorer la biodiversité, avec pour objectif sous-jacent de renforcer la naturalité du site. En voici quelques exemples :

- l'un des potentiels d'amélioration écologique de l'île réside dans ses zones humides et ses milieux aquatiques. Leur fonctionnalité et leur pérennité sont directement dépendantes des variations des niveaux d'eau de la Seine, or la régulation opérée aujourd'hui limite la portée des travaux hydromorphologiques envisagés ;

- souhaiter conserver des zones ouvertes sans la présence de grands herbivores nécessitent de les entretenir régulièrement par des moyens mécaniques ou par le pâturage et va à l'encontre du choix d'une libre-évolution sur le long terme ;

- éradiquer ou maitriser la dynamique des espèces exotiques envahissantes sur l'île pourraient demander beaucoup de moyens dans la durée sans garanties de résultats ;

- sauf à ce que les activités nautiques de loisirs soient interdites dans le secteur du bras non navigué de Seine, il est à craindre que l'érosion des berges générée par le batillage, notamment des engins motorisés, ne permette pas de pérenniser les travaux de reprofilage des berges ;

- les suivis des travaux de restauration d'îles sur le Rhin, suivi par le MNHN, mettent en évidence la recolonisation rapide des milieux par les espèces exotiques envahissantes à l'occasion des périodes de crues. Ainsi, leurs opérations d'éradication dans ces contextes insulaires apparaissent peu efficaces sur les espaces inondables ;

- la création de dépressions humides créées avec un « bouchon » d'argile verte présente le risque d'être rapidement emportées à l'occasion des crues de Seine ;

- l'entretien de milieux ouverts (tant mécanique que par pâturage), nécessitera la mise en place d'un appontement qui favorisera inévitablement la fréquentation non souhaitée et non souhaitable de l'île. Par ailleurs, l'entretien par pâturage induit des contraintes conséquentes : de surveillance minimale (vols, crues…), suivi vétérinaire, enclos, gestion du troupeau en cas de crue, …

Il en résulte que la voie médiane consistant à d'abord réaliser des aménagements écologiques pour ensuite laisser l'île en libre-évolution pour voir sa biodiversité s'améliorer n'est pas encouragée par le CSRPN. En revanche, faire le choix d'un projet en faveur d'une naturalité en devenir serait apprécié et salué.

Le CSRPN recommande de poursuivre l'amélioration de la connaissance écologique et de mettre en place des suivis protocolés de long terme (voir pour cela le projet BioMareau sur la Loire mené par l'INRAe). Dans l'hypothèse d'un suivi de l'évolution de la naturalité de l'île à long terme, un suivi des espèces, en particulier celles liées aux vieux bois, serait précieux (espèces saproxyliques, fonge, ...).

L’avis du CSRPN est donc favorable à un projet de sanctuarisation de l’île d’Herblay fondé sur un scénario en faveur d’une vision moins interventionniste avec pour recommandation principale de diriger les moyens financiers vers la mise en place et la réalisation à long terme du suivi scientifique du site face aux changements globaux à travers l’évolution de sa biodiversité et de sa naturalité.

Les moyens financiers obtenus pour améliorer la biodiversité de l’île d’Herblay pourraient ainsi être employés à :

- réaliser un état écologique initial étoffé du site et établir des indicateurs de suivi de sa naturalité à renseigner régulièrement afin de suivre, sur le long terme, son évolution au regard, notamment, des changements climatiques,

- poursuivre la mise en protection du site par des mesures réglementaires (réglementation des circulations et des usages, statuts de protection du site tels qu’un arrêté de protection des habitats naturels et/ou de biotope) permettant de contribuer ainsi à la Stratégie Nationale des Aires Protégées.

CSRPN d’Île-de-France

Séance du 28 mars 2024

Fait à Vincennes, le 26 mai 2024
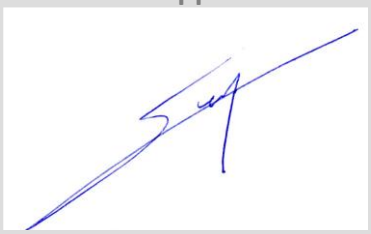
Le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d’Île-de-France
Jean-Philippe SIBLET